DEPARTEMENT

COMMUNE DE WALLERS ARENBERG



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU **CONSEIL MUNICIPAL** _____

CONSEILLERS ELUS:

29

L'An Deux Mille Vingt-trois, le douze du mois de décembre, le Conseil Municipal de la Commune de WALLERS ARENBERG s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Salvatore CASTIGLIONE, Maire, à la suite de la convocation qui lui a été faite cinq jours à l'avance, laquelle convocation a été affichée à la porte de l'Hôtel de Ville, conformément à la loi.

CONSEILLERS EN EXERCICE

29

Étaient présents (24): Salvatore CASTIGLIONE, Maire, Cécile DEHOUCK, Tonino RUNCO, Magalie DUTRIEUX, Jean Pierre SELVEZ, Suzel JAWORSKI, Vincenza CASTIGLIONE, Géry CATTIAU, Christophe DEHOUCK, Adjoints, Chantal SAEGERMAN, Jean-Pierre ABRAHAM, Marc STIEVENARD, Conseillers Municipaux Délégués, Marie-Pierre VARLEZ, Hermeline BOUTELIER, Armel BISIAUX, Bénédicte COTTEL, Emile LAURENT, Serge HARDY, Laurent STAQUET, Mathieu DECARPENTRY, Laurence SZYMONIAK, Catherine DEMEURISSE, Fabienne BENOIT, Dominique NICODEME,

Conseillers Municipaux.

CONSEILLERS PRESENTS:

24

Étaient Excusés (4): Yoann HOCHEDEZ (procuration à Marc STIEVENARD), Aurore DUSSART (procuration à Tonino RUNCO), Bernard CARON (procuration à Salvatore

CASTIGLIONE), Cathy GOUPIL (procuration à Magalie DUTRIEUX).

Était Absent (1): Marc BAUDRY.

Président de la séance : Salvatore CASTIGLIONE Secrétaire de la séance : Marc STIEVENARD.

Date d'envoi de la convocation : 05/12/2023.

Objet : Exploitation des installations de chauffage - Marchés de fournitures courantes ou de services- Appel d'offres-L2124-2 et suivants du code des marchés publics - Avenant n°2

Rapporteur: Salvatore CASTIGLIONE, Maire

Vu la délibération en date du 21/01/2021 portant lancement de l'appel d'offre pour le marché d'exploitation de chauffage;

Vu la délibération en date du 29/06/2021 portant modification de la durée du marché;

Le marché a été attribué à la société IDEX Energies- Zone de l'Epinoy, route de Vendeville 59175 Templemars pour un montant annuel de 104 917,53€ H.T.

Vu la modification n°1 constatant une moins-value de 400.05€ H.T/ an à la suite de la sortie d'un bâtiment actuellement en travaux portant la redevance annuelle à 104 517.44€ H.T.

Il convient aujourd'hui d'examiner les modifications que souhaitent apporter la commune au marché d'exploitation en vue d'atteindre l'efficacité énergétique dans le poste P3 en complément du programme déjà proposé par la société IDEX dans le cadre de sa remise d'offre.

Les travaux se décomposent comme suit :

- Mise en place d'une chaudière à condensation à l'école de musique
- Mise en place d'une chaudière à condensation au centre culturel et pose d'un désemboueur et d'un adoucisseur.
- Intégration d'un désemboueur à l'école Jacques Prévert
- Intégration d'un désemboueur à l'école mixte le Bosquet
- Mise en place de têtes thermostatiques et déplacement du thermostat d'ambiance au CLIC
- Mise en place d'une chaudière à condensation au centre périscolaire Il convient également :
 - De tenir compte de l'arrêt de la salle des sports Pierre DUROT au 30 juin 2023 et d'intégrer la salle des sports Antoine BERTOUT dans le périmètre contractuel.
 - D'acter l'intégration de la régulation du dojo dans le périmètre contractuel.
 - De modifier les prestations de conduite et d'entretien P2 suite à la mise en place d'une régulation aux vestiaires Cachera
 - D'acter la modification des engagements de consommations suite aux travaux réalisés dans le cadre de la prestation P3/2 (renouvellement de matériels) impactant les consommations de chauffage, les consommations de chauffage ont été impactées de manière positives.
 - D'intégrer pour l'année 2024 des prestations spécifiques d'entretien curative de désembouage P2 sur l'école Jacques Prévert, l'école de Centre, l'école mixte du Bosquet et l'école mixte 2 du bosquet.

Le montant des prestations selon la modification contractuelle n°1 est : 104 517.44€ H.T

Le montant des prestations selon la modification contractuelle n°2 est : 129 676.71€ H.T (détail joint en annexe).

Cette modification impacte le marché de base à hauteur de 25 159,27 € HT/an par rapport à la modification contractuelle n°1, soit une augmentation de 12,86% au prorata temporis des périodes.

Vu l'avis favorable de la commission d'appel d'offres réunie le 20 novembre 2023 ;

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré à l'unanimité des voix :

- APPROUVE l'avenant n°2 modificatif du marché d'exploitation des installations de chauffage;
- AUTORISE Monsieur le Maire à signer l'avenant n°2 et ses éventuelles annexes;
- CHARGE Monsieur le Maire de veiller à l'application juridique et comptable de la présente délibération.

Au registre sont les signatures Pour extrait conforme et certification du caractère exécutoire de la présente délibération.

A Wallers Arenberg, le 12 décembre 2023 Le Maire, Salvatore CASTIGLIONE